

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX

Date de la convocation : 22 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Vice-présidents : Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉ, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Suzanne BOURDÉ, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENGE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à M. Michel RICHARD,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe HERCOUET, Josianne JEGU, Thibault CARFANTAN et Jean-François CORDON, Nathalie BOUZID, Céline FORTIN, Christelle LEVY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicole DROBECQ

Délibération n°2022-056

Membres en exercice : 69 Présents : 41 Absents : 28 Pouvoirs : 15

AFFAIRE GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte de ces décisions.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

Marchés publics

- Décision n°2022_125 – Signature du marché n°22PT031 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession de service public transport urbain, non-urbain, scolaire sur le ressort territorial de l'agglomération – Attribution à la société ESPÉLIA SAS (Paris) pour un seuil maximum de 165 000 € HT.
- Décision n°2022_128 – Signature du marché n°22EA033 relatif à la réhabilitation du poste de refoulement rue de Penthièvre à Lamballe-Armor – Attribution à la S.A.S. SATEC (Vildé-Guingalan) pour un montant de 706 739 € HT.
- Décision n°2022_133 – Signature du marché n°22SI034 relatif à l'élaboration du schéma directeur numérique de Lamballe Terre & Mer et Lamballe-Armor – Attribution à la société MAZARD SAS (Courbevoie) pour un montant de 74 775 € HT.
- Décision n°2022_154 – Signature des marchés n°22EA035 à 22EA040 relatifs à la fourniture de pièces de branchement pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées – Attribution des accords-cadres aux sociétés suivantes :
 - Lot 1 – Branchement : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an – Société Christaud/Billmat (Ploumagoar) pour un seuil maximum de 60 000 € HT (pour la période initiale) et 30 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle),
 - Lot 2 – Laiton non-dézincifiable : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an – Société ETS Junjaud (Saint-Brieuc) pour un seuil maximum de 80 000 € HT (pour la période initiale) et 40 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle),
 - Lot 3 – PVC : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an – Société Frans Bonhomme (Lamballe-Armor) pour un seuil maximum de 70 000 € HT (pour la période initiale) et 35 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle),
 - Lot 4 – Fonte AEP : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an - Société Christaud/Billmat (Ploumagoar) pour un seuil maximum de 110 000 € HT (pour la période initiale) et 55 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle),
 - Lot 5 – Fonte de voirie : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an - Société Christaud/Billmat (Ploumagoar) pour un seuil maximum de 80 000 e HT (pour la période initiale) et 40 000 € (pour chaque période de reconduction éventuelle) ;
 - Lot 6 – Regard de comptage : accord-cadre d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois 1 an – Société ETS Junjaud (Saint-Brieuc) pour un seuil maximum de 90 000 e HT (pour la période initiale) et 45 000 € HT (pour chaque période de reconduction éventuelle).
- Décision n°2022_156 – Signature du marché n°22EA041 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration pour les communes de Lamballe-Armor, secteur Maroué-Meslin bourg et de Landéhen avec les réseaux et les postes de transfert associés.

- **Domanialité**

- Décision n°2022_106 – Constitution d’une servitude de passage de canalisation d’eaux usées au profit de Lamballe Terre & Mer sur la parcelle privée cadastrée 270 ZO 16 à Lamballe-Armor, sous les conditions suivantes :
 - La servitude concerne la partie sud de la parcelle 270 ZO 16, en limite de propriété pour une longueur de canalisation de 85 mètres comprenant 2 regards,
 - La servitude est consentie sans aucune indemnité au propriétaire privé, s’agissant d’une régularisation de situation ancienne,
 - La servitude sera publiée au fichier immobilier aux frais de Lamballe Terre & Mer.
- Décision n°2022_110 – Bail professionnel d’une durée de 6 ans non renouvelable à Mme Valérie Bergerot, orthoptiste, selon les conditions du protocole d’accord entre Lamballe Terre & Mer et les praticiens de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, à savoir :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur l’indice ILAT de l’INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces commun partagés,
 - Provision sur charges de 1,5 €/m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.
- Décision n°2022_122 – Convention d’occupation temporaire d’emprises ferroviaires – Avenant de prorogation à la convention d’occupation temporaire d’emprises ferroviaires (emprise Chaville rue Chanoine du Temple à Lamballe-Armor) signée le 24 avril 2019 et arrivant à échéance le 30 avril 2022, aux conditions suivantes :
 - Désignation du bien : emprise non-bâtie suite à la démolition des bâtiments,
 - Durée jusqu’au 31 décembre 2022,
 - Occupation : gratuite,
 - Résiliation avant échéance : de fait lors du transfert de gestion des emprises par acte authentique.

- **Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2022_124 – Demande de permis de construire d’une fumière sur le site de la ferme du Botrai située à Saint-Trimoël.
- Décision n°2022_125 – Demande de déclaration préalable pour le remplacement de la clôture d’enceinte du Biocoop, 2 Rue Jean Jaurès à Lamballe-Armor.

- **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées**

- Décision n°2022_114 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2022_115 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €.
- Décision n°2022_116 – Aide accession sociale à la propriété – Plestan – 3 000 €.
- Décision n°2022_117 – Aide accessions sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 500 €.
- Décision n°2022_118 – Aide accessions sociale à la propriété – Noyal – 3 000 €.
- Décision n°2022_119 – Aide accession sociale à la propriété – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
- Décision n°2022_132 – Aide accession sociale à la propriété – Coëtmieux – 3 000 €.
- Décision n°2022_136 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2022_137 – Aide accession sociale à la propriété – Hénansal – 3 000 €.
- Décision n°2022_147 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2022_148 – OPAH et renouvellement urbain de centre-ville de Lamballe-Armor – 1 461,40 €.
- Décision n°2022_149 – PIG Précarité énergétique adaptation – Hénon – 500 €.
- Décision n°2022_150 – PIG Précarité énergétique adaptation – Plémy – 500 €.
- Décision n°2022_151 – PIG Précarité énergétique adaptation – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.

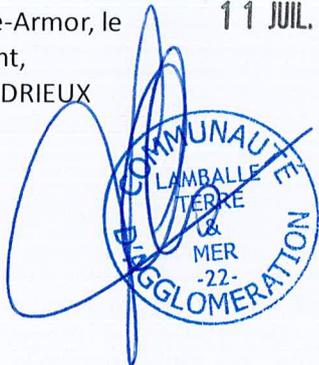
- Décision n°2022_152 – PIG Précarité énergétique adaptation – Eréac – 500 €.
- Décision n°2022_153 – PIG Précarité énergétique adaptation – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.
- Décision n°2022_157 – Aide accession sociale à la propriété – Plénée-Jugon – 3 000 €.
- Décision n°2022_159 – Aide accession sociale à la propriété – Erquy – 3 000 €.
- **Demandes de subventions**
 - Décision n°2022_120 – Demande d’une subvention de 25 000 € HT après de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne dans le cadre de la réalisation d’un schéma directeur pour la gestion des boues des stations d’épuration de Lamballe Terre & Mer.
- **Régies**
 - Décision n°2022_141 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement de l’ALSH de Lamballe-Armor et ses mini-camps.
 - Décision n°2022_142 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement de l’ALSH de Pléneuf-Val-André et de ses mini-camps.
 - Décision n°2022_143 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement de l’ALSH de Quessoy et de ses mini-camps.
 - Décision n°202_144 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement de l’ALSH de Erquy et de ses mini-camps.
 - Décision n°2022_145 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement de l’ALSH de Saint-Aaron et des mini-camps.
 - Décision n°2022_146 – Avenant à l’acte de création de la régie d’avances pour le fonctionnement du centre de loisirs de Plénée-Jugon.
- **Déchets, eau, assainissement, GEMAPI, énergie**
 - **Energie**
 - Décision n°2022_123 – Modification du Parc d’Activités de La Tourelle 1 (Lamballe-Armor) – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet de modification des infrastructures téléphoniques (la participation financière calculée sur la base de l’étude s’élève à 2 933,33 €).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

11 JUL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 11 JUL. 2022

De l’affichage le 11 JUL. 2022

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT